



Philippeville, le 21 janvier 2022

Froidchapelle

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

CLDR du 20 janvier 2022
Salle des Fêtes – Froidchapelle

Ordre du jour de la réunion :

1. Approbation du PV de la réunion du 15 et 22 juin 2021
2. Approbation des fiches-projets de lot 3
3. Approbation AP PCDR
4. Discussion sur le choix de la 1ère convention
5. Discussion sur le choix du représentant de la CLDR lors de la défense en PAT
6. La nouvelle circulaire
7. Les projets en convention de la 2e ODR
8. Divers

Introduction par le Bourgmestre.

1- Approbation du PV de la réunion du 15 et 22 juin 2021

Le PV est approuvé sans remarque.

2- Approbation des fiches projets de lot 3

La FRW précise que les 29 fiches de lot 3 ont été conjointement rédigées par le bureau d'étude DR(EA)²M et la FRW. Ces fiches de lot 3 sont moins précises que celles de lot 1 et 2. De ce fait, si les fiches de lot 1 et 2 ont fait l'objet d'une présentation en séance, il a été jugé moins probant d'en faire de même pour les fiches de lot 3.

Les membres ont reçu ces 29 fiches pour préparer cette réunion. La FRW invite les membres à faire part de leurs remarques sur ces fiches.

→ Aucune remarque n'est émise et les fiches de lot 3 sont approuvées.

3- Approbation de l'AP PCDR

La FRW rappelle les 6 parties composant un PCDR et précise qu'à l'exception de la partie 2 rédigée par la FRW, le PCDR a été écrit par le bureau d'étude DR(EA)²M.

Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques du territoire

- Il s'agit d'une étude approfondie du territoire communal où l'on retrouve des données objectives sur la commune (données sur la mobilité, la démographie, le taux d'emploi, etc.)
- Première version rédigée en 2017
- Présentée à la CLDR le 25/11/2019 et approuvée le 29/01/2020
- Actualisée en 2021

Partie 2 : Participation de la population

- Recueil des idées et réflexions émises par la population tout au long de l'élaboration du PCDR. On y retrouve aussi :
 - Le taux de participation aux réunions
 - La publicité des réunions
 - La méthodologie de travail
 - Le travail de la CLDR

Partie 3 : le Diagnostic partagé

- Est une confrontation des parties 1 et 2
- Met en avant les constats du territoire
- Identifie des enjeux pour le développement de la commune
- Présentée à la CLDR le 29/01/2020 et approuvée le 05/03/2020

Partie 4 : la Stratégie de développement

- Composée de :
 - 4 défis thématiques (économique, cadre de vie, cohésion sociale et mobilité durable)
 - 25 objectifs opérationnels
- Présentée à la CLDR le 29/01/2020 et approuvée le 05/03/2020

Partie 5 : les fiches-projets

- 44 projets à réaliser
 - 5 projets de lot 1 → présentés le 15/06/2021
 - 10 projets de lot 2 → présentés le 22/06/2021
 - 29 projets de lot 3

La FRW explique que suite aux présentations des fiches de lot 1 et 2, pour des raisons budgétaires et l'application de nouveaux taux de subsides Développement Rural, il a été demandé à DR(EA)²M de scinder en 2 la fiche 1.1 « Aménagement global du centre de Boussu-lez-Walcourt ».

Suite à cette scission, une nouvelle fiche-projet de lot 2 a été créée : « Aménagement d'un espace de convivialité à Boussu-lez-Walcourt ». Cet espace se situe côté centre culturel. La fiche-projet du lot 1 concerne le côté place.

Le nombre de projets inscrit dans le PCDR passe donc à 45 (5 projets de lot 1, 11 projets de lot 2 et 29 projets de lot 3).

Cette décision est approuvée par la CLDR.

Partie 6 : le tableau récapitulatif

N° projet	Intitulé de la fiche projet	Stratégie PCDR de Froidchapelle												Coût estimatif T/MAC	Sources de financement	Porteur de projet et partenaires éventuels	Programmation	
		Agriculture			Forêt			Pêche			Autres							
01-11	Aménagement global de centre de Boussu-lez-Walcourt	X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
01-12	Aménagement global de centre de Froidchapelle				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
01-13	Plan de gestion globale de parcelles de la commune	X	X	X	X			X	X				X	X				
01-14	Aménagement global de parcelles de la commune	X	X	X	X	X			X				X	X				
01-15	Aménagement global de parcelles de la commune	X							X				X	X				
01-16	Aménagement global de parcelles de la commune	X			X	X			X				X	X				
01-17	Aménagement global de parcelles de la commune	X			X	X			X				X	X				
01-18	Aménagement global de parcelles de la commune				X	X			X				X	X				
01-19	Aménagement global de parcelles de la commune				X	X			X				X	X				
01-20	Aménagement global de parcelles de la commune	X			X	X			X				X	X				
01-21	Aménagement global de parcelles de la commune	X			X	X			X				X	X				
01-22	Aménagement global de parcelles de la commune	X			X	X			X				X	X				
01-23	Aménagement global de parcelles de la commune	X	X		X	X			X				X	X	X	X	X	X
01-24	Aménagement global de parcelles de la commune				X	X			X				X	X	X	X	X	X

La CLDR n'a pas de question ni de remarque et approuve l'avant-projet de PCDR.

Le document complet se trouve à l'administration communale et peut être consulté sur place ou sur le site www.pcdr-foidchapelle.info

Déroulement de la suite de l'opération :

- Approbation de l'avant-projet du PCDR par le Collège
- Demande d'avis de conformité à la DGARNE (obtenu dans les 15 jours maximum)
- Approbation du PCDR par le Conseil Communal
- Demande de rendez-vous pour le passage PAT et envoi des exemplaires de PCDR
- Préparation passage PAT
- Passage PAT

Un membre demande quand peut-on espérer le passage PAT ? le PCDR devrait être approuvé par le Conseil communal de février. On peut donc espérer un passage PAT avant les congés d'été.

Peut-on prendre rendez-vous au PAT avant l'approbation de l'avant-projet du PCDR au Collège ou Conseil communal ? Non, le PCDR doit être approuvé par la CLDR et le Collège pour demander l'avis de recevabilité. Une fois celui-ci reçu, le conseil communal approuve l'AP de PCDR. La commune pourra alors demander une date de passage au PAT ; elle devra joindre l'avis de recevabilité et la délibération du conseil communal approuvant l'AP de PCDR.

Le Bourgmestre demande si l'élaboration du PCDR de Froidchapelle s'est déroulée dans un laps de temps correct ? La rédaction des fiches-projets a pris plus de temps que prévu. Malgré l'interruption de plusieurs mois suite aux élections communales et les périodes liées à la Covid-19, l'élaboration s'est tenue dans un laps de temps correct.

4- Discussion sur le choix de la 1ere convention

La FRW explique que le projet qui sera demander en 1^{ère} convention se choisi dans le lot 1 :

- 1.1 Aménagement global du centre de Boussu-lez-Walcourt
- 1.2 Aménagement global du centre de Froidchapelle

- 1.3 Mise en valeur touristique du patrimoine de la commune
- 1.4 Développer une infrastructure propice aux circuits-courts à l'entrée de Froidchapelle
- 1.5 Développer la mobilité douce sur la commune afin de relier tous les villages entre eux et les villages et les lacs

Pour pouvoir mener à bien cette discussion, la FRW rappelle le contenu des fiches de lot 1 après quoi la discussion s'engage.

Peu de surprise ; ce sujet avait déjà été abordé de façon naturelle lors de CLDR précédentes.

Une personne relève le fait que Boussu-lez-Walcourt est le village, avec Fourbechies, qui a été le moins gâté lors des 2 PCDR précédents. En effet, Froidchapelle a eu le réaménagement de sa place, Erpion, l'aménagement de son centre, Vergnies, l'aménagement de la rue Gossec.

Tous les membres s'accordent pour demander le projet de Boussu-lez-Walcourt.

Le projet retenu par la CLDR comme demande de 1^{ère} convention est la fiche 1.1 Aménagement global du centre de Boussu-lez-Walcourt.

Suite à la question d'un membre, la FRW explique que seule la 1^{ère} demande de convention fait l'objet d'une demande devant le PAT en même temps que la défense du PCDR. Pour les autres demandes de conventions, la CLDR proposera au Conseil communal ses demandes, elle pourra se baser sur le rapport annuel qui reprend une programmation triennale, celle-ci est revue annuellement.

5- Discussion sur le choix du représentant de la CLDR lors de la défense en PAT

La FRW rappelle qu'avant d'obtenir l'approbation du PCDR par le Gouvernement Wallon (pour une durée maximale de 10 ans), il faut d'abord obtenir l'avis du PAT (Pôle Aménagement du Territoire). Pour ce faire, une délégation ira défendre le dossier :

- Le président de la CLDR
- L'agent relais communal
- L'auteur de PCDR → DR(EA)²M
- L'organisme d'accompagnement → la FRW
- Un ou deux membres de la CLDR → à désigner

Quelques explications sont données : la(es) personne(s) représentant la CLDR pourront être questionnée(s) sur le déroulement de l'opération, le respect de la procédure, ... ; elle(s) pourra(ont) prendre la parole si elle(s) le désire(nt).

Une discussion s'engage après quoi **2 membres sont retenus : AELGOET Anne et DI PIERDOMENICO Lionel.**

6- La nouvelle circulaire – sept.2021

La FRW explique que suite aux dernières élections régionales, il y a eu un changement de Ministre de tutelle, Monsieur Collin a laissé sa place à Madame Tellier.

À son entrée en fonction, Madame Tellier a mis en place un moratoire d'un an sur la signature de conventions développement rural c'est-à-dire sur l'octroi des subsides pour revoir l'encadrement des PCDR. Son travail a permis la sortie successive d'une nouvelle circulaire en 2020 et en 2021.

Voici les principales nouvelles dispositions issues de ces circulaires :

L'octroi d'un budget participatif

Tous les deux ans, sur proposition de la CLDR, une commune peut solliciter une subvention de maximum 10.000 € dans le cadre d'un budget participatif. Le taux de subventionnement est de 50%, chaque euro investi par la RW doit l'être aussi par la commune concernée.

Le rythme d'attribution des conventions

Auparavant, il n'y avait pas de rythme d'attribution des conventions. À présent, les nouvelles demandes de convention feront l'objet de deux sessions d'approbation par an, le 1er avril et le 1er octobre.

Les taux et plafonds de subsides

	Type de projet à conventionner	Taux de subvention	Assiette de subvention maximum	Plafond de subvention
1	Bâtiments de services Mobilité douce	80 %	850.000 €	680.000 €
2	Espaces publics dédiés à la convivialité Espaces partagés	80 %	500.000 €	400.000 €
3	Espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement	80 %	500.000 €	400.000 €
4	Logement Energie Atelier rural - Economie	60%	850.000 €	510.000 €
5	Projets communaux d'aménagement d'espaces publics autre que ceux des type 2 et 3	60%	500.000 €	300.000 €
6	Acquisition de terrain bâti	60%	500.000 €	300.000 €
7	Acquisition de terrain nu	60%	250.000 €	150.000 €
8	Prestations en termes de recherche, de stratégie et de prospective relative au milieu rural Prestations relatives à la conception et à la création d'outils de promotion du milieu rural	80 %	250.000 €	200.000 €

Un nouveau Règlement d'ordre intérieur

La Ministre a standardisé le Règlement d'Ordre Intérieur et les CLDR doivent mettre à jour leur ROI. Ce nouveau ROI a été approuvé lors de la séance du Conseil communal de mai 2021.

La FRW passe en revue les principaux articles nouveaux ou modifiés du ROI :

Art 7 (...) Les membres absents ou excusés sans motif valable à plus de 75% des réunions tenues sur 2 années consécutives seront jugés démissionnaires d'office (...)

Art18 Pour pouvoir valider une décision, un quorum de participation de 50% des membres de la CLDR ne faisant pas partie du quart communal est requis. Si le quorum n'est pas atteint, les débats pourront avoir lieu mais la décision sera reportée à la séance de la CLDR suivante qui sera convoquée, dans les 15 jours, avec le même ordre du jour. Dans ces conditions, la décision pourra être validée quel que soit le nombre de personnes présentes.

Art 19 Les propositions de la Commission à l'autorité communale sont déposées suivant la règle du consensus. Toutefois en cas de blocage, un vote peut être organisé à la majorité simple des membres présents. En cas de parité, la voix du Président ou de son représentant est prépondérante.

Un membre pose la question de savoir si les suppléants ont droit de vote. La réponse est oui.

7- Présentation des projets en convention de la 2^{ème} ODR

Acquisition et aménagement d'une habitation en 2 logements tremplins et un lieu de rencontre

1- Acquisition :

- Signature de la convention : 16/01/2015
- Montant convention : 130.000 €
- ➔ 104.000 € DR – 26.000 € Commune

2- Aménagement :

- Signature de la convention : 24/11/2015
- Montant convention : 673.481 €
- ➔ 486.740 € DR – 178.294 € Commune – 8.446,82 € Uréba

- Approbation projet :
Conseil communal : 09/04/2018
DGARNE : 30/05/2018
- Début travaux : 30/03/2020
- Fin travaux/Réception provisoire : 29/06/2021
- Inauguration : 02/09/2021

Construction de la maison de la ruralité

- Signature de la convention : 19/12/2013
- Montant convention : 1.176.268,88 €
- ➔ 738.134,44 € DR – 438.134,44 € Commune

- Approbation projet :
Conseil communal : 09/04/2018
DGARNE : 27/11/2018
- Début travaux : 14/06/2020
- Travaux en cours

Aménagement global du centre de Fourbechies

- Signature de la convention : 21/09/2016
- Montant convention : 1.181.028 €
- ➔ 530.414 € DR – 430.414 € Commune

- Approbation projet :
Conseil communal : 02/12/2019
DGARNE : 15/05/2020
- Début travaux : février 2022

Ci-après, un tableau récapitulatif reprenant les conventions/subsides octroyés et parts communales dans le cadre de la 2^{ème} ODR :

Intitulé du projet	Montant convention	Part DR	Part communale	Part Uréba
Aménagement du centre d'Erpion	1.663.800,00 €	1.331.040,00 €	332.760,00 €	
Aménagement de l'ancienne cure de Vergnies en 2 habitations tremplins et un lieu de rencontre	621.500,00 €	480.400,00 €	124.300,00 €	16.800,00 €
Le Plan Bois Energie	72.600,00 €	47.190,00 €	14.520,00 €	10.890,00 €
L'aménagement de l'ancienne école d'Erpion en 2 habitations tremplins et 2 lieux de rencontre	802.508,69 €	599.169,35 €	184.382,79 €	18.956,55 €
La maison de la ruralité	1.176.268,88 €	738.314,44 €	438.134,44 €	
L'acquisition d'une habitation à Boussu-lez-Walcourt	130.000,00 €	104.000,00 €	26.000,00 €	
L'aménagement d'une habitation à Boussu-lez-Wlacourt en 2 habitations tremplins et un lieu de rencontre	673.480,77 €	486.740,39 €	178.293,57 €	8.446,82 €
L'aménagement du centre de Fourbechies	1.181.028,00 €	640.514,00 €	540.514,00 €	
Total	6.321.186,34 €	4.427.368,18 €	1.838.904,80 €	55.093,37 €

8- Divers

La FRW rappelle l'adresse du site dédié à l'opération www.pcdr-foidchapelle.info, site sur lequel se trouvent :

- Les informations utiles sur le PCDR
- Les 6 parties du PCDR
- L'agenda des différentes réunions
- Les comptes rendus des réunions
- L'avancée du PCDR

Le bourgmestre clôture la séance en remerciant les participants.